



L'EAU AU COEUR DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES VILLES

#EAU #CLIMAT #VILLES #ODD11 #ODD6



Les membres du Partenariat Français pour l'Eau sont convaincus de la transversalité de l'Agenda 2030, et des liens forts qui existent entre les différents Objectifs de développement durable : dans un contexte de changement climatique et de croissance démographiques, les villes (ODD11) ne s'en sortiront pas si les exodes ruraux s'amplifient ; et les enjeux d'alimentation et d'agriculture durable (ODD2) ne pourront pas s'assurer un développement durable si les campagnes sont sans cesse confrontées au phénomène de recul des terres agricoles. Par ailleurs, comme se propose d'expliciter la note suivante, l'ODD6 sur la gestion de l'eau et l'assainissement est une condition essentielle de l'atteinte des ODD 2 et 11.

En 2030, 60 % de la population vivra en ville et un humain sur trois dans une ville de plus de 500 000 habitants selon les Nations unies. Ce phénomène d'urbanisation, relativement équilibré entre grandes, moyennes et petites villes, va s'accroître essentiellement dans les pays en développement et émergents, les pays du Nord ayant déjà effectué leur transition urbaine. En 2030, 12 des 15 plus grandes mégapoles seront des villes du sud.

De nombreuses villes de pays en développement connaissent des taux de croissance jamais vus auparavant. Cette expansion urbaine se fait le plus souvent de façon non contrôlée et le défi est alors d'intégrer ces zones non planifiées dans une politique urbaine élargie et renouvelée.

Les pressions sur les ressources en eau ainsi que les risques sanitaires liés à l'eau sont importants dans ces territoires urbains denses, et exacerbés par le changement climatique. **L'atteinte de l'ODD 11 nécessite donc une prise en compte obligatoire de l'eau dans ses différentes dimensions.**

Dans ce contexte, les cadres de négociations internationaux tels que l'Accord de Paris sur le climat, le New Urban Agenda et les ODD fixent des objectifs ambitieux pour l'accès équitable et universel aux services d'eau et d'assainissement ainsi que la gestion des risques majeurs liés à l'eau dans les villes. Si de nombreuses villes ont déjà adopté des **stratégies d'adaptation et d'atténuation**, les décideurs des villes doivent continuer à prendre des mesures concrètes pour relever les défis liés à l'eau auxquels ils sont confrontés.



NOS RECOMMANDATIONS

FAVORISER L'ACCES EQUITABLE AUX SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT URBAINS

Dans un contexte d'urbanisation rapide où les ressources en eau se trouvent de plus en plus en péril, l'eau doit être d'un prix abordable et ses services associés équitablement fournis aux citoyens.

Il convient d'être attentifs aux renforcements des services fournis aux populations qui en sont démunies conformément à l'ODD11, mais aussi à la robustesse de services menacés par des désordres climatiques (sécheresses, dégradation de la qualité des eaux, salinisation des eaux en zones littorales), particulièrement pour les populations les plus défavorisées (systèmes d'habitat informels de nombreuses villes et milieu rural) qui seront particulièrement sensibles aux risques de rupture des services et notamment d'approvisionnement en eau saine.

De nombreuses solutions pour **réduire les consommations d'eau** (renforcement de l'efficacité des services en particulier réduction des fuites dans les réseaux, sensibilisation des usagers, etc.) ou pour **augmenter les quantités d'eau disponibles** (récupération des eaux de pluie, réutilisation des eaux usées etc.) sont à disposition et doivent être développées dans le cadre plus général d'une **gestion intégrée au niveau du bassin** pour une allocation durable des ressources et pour une protection des eaux de surface et souterraines. Dans bien des contextes urbains, les investissements colossaux et des interrogations sur la pérennité de la ressource imposent de réfléchir en dehors du cadre traditionnel du réseau unique centralisé. Face à la diversité des zones d'habitat, formelles et non formelles, et en conservant les principes d'équité et péréquation à l'échelle de l'ensemble d'une agglomération, des alternatives, parfois émanant des populations elles-mêmes doivent être considérées afin d'améliorer l'accessibilité des services pour tous sur l'ensemble du territoire et notamment pour les foyers les plus modestes.

RENFORCER LA RESILIENCE DES VILLES FACE AUX RISQUES MAJEURS LIES A L'EAU

Les villes sont par ailleurs particulièrement vulnérables aux risques climatiques liés à l'eau (inondations, sécheresses, montée du niveau des mers, ouragans...). Dans ce contexte, il est nécessaire de **repenser l'aménagement urbain et la planification** pour réduire les vulnérabilités des villes en replaçant la réflexion sur le développement de l'urbanisation par rapport à l'occupation de leur bassin versant (banlieue, milieux ruraux et naturels amont) et ses règles internes de construction.

Le développement de « **villes éponges** » dans lesquelles l'absorption et l'écoulement des eaux pluviales est favorisé grâce à la **désimperméabilisation**, un bon **équilibre entre infrastructures grises et solutions fondées sur la nature**, le **développement de nouveaux espaces verts et de toitures végétalisées** ainsi que d'autres aménagements réalisés au niveau de la parcelle permettant de limiter ou ralentir les écoulements lors des épisodes pluvieux, sont à encourager. Ces infrastructures vertes engendrent aussi des co-bénéfices pour la qualité de vie en ville, par exemple la lutte contre les îlots de chaleur.

Par ailleurs, les acteurs devront se mobiliser pour penser une **ville « intelligente » et plus décentralisée**, promouvant des **synergies puissantes et efficaces entre les services urbains** de gestion de l'eau, de l'assainissement, des déchets et de l'énergie.

L'EAU EN VILLE : UN POTENTIEL D'ATTENUATION

Dans l'optique du développement de villes au bilan carbone neutre, tous les opérateurs d'eau et d'assainissement peuvent mettre en place des actions très simples pour renforcer leur **efficacité énergétique**, via par exemple la remise à niveau des équipements avec des systèmes plus performants.

Les logiques d'**économie circulaire** offrent également d'importantes opportunités, en particulier sur le plan des bénéfices financiers et humains. Le potentiel de valorisation des eaux usées urbaines (par exemple des nutriments transportés par les eaux usées, le carbone, l'azote et le phosphore) est une ressource encore trop peu exploitée. Avec la production d'énergie à partir du carbone, l'assainissement dispose de réelles perspectives d'autonomie énergétique et de contribution effective à une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'un territoire.

GOVERNANCE ET IMPLICATION CITOYENNE, CLES DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN VILLE

La **modification des comportements, la participation et la formation de tous les acteurs clés et l'amélioration des cadres réglementaires (plans d'adaptation et d'atténuation urbains) élargis aux bassins versants et l'acceptabilité sociale** sont des étapes centrales pour l'adaptation au changement climatique en ville. Cette ouverture et cette culture du dialogue ont pour corollaire le **partage de l'information, l'engagement de transparence et la coopération internationale entre villes**.

Les planifications territoriales doivent également tenir compte des réalités locales selon les trois échelles de développement (petite, moyenne et grande ville). La croissance démographique très forte de certaines zones appelle à une intégration du développement informel dans le tissu urbain. Par ailleurs, les **Plans urbains Climat-Energie** doivent impérativement intégrer un chapitre Eau ce qui n'est généralement pas le cas aujourd'hui.

La **mobilisation des ressources financières** est un enjeu majeur dans l'action des villes contre le dérèglement climatique. Les autorités locales sont en partie responsables des investissements sociaux, économiques et environnementaux sur leur territoire, qui représentent parfois entre 50 et 60% des investissements publics réalisés. Pour autant, dans beaucoup de pays en développement, elles ne sont que très faiblement outillées pour pouvoir développer ou financer sur le long terme des actions. Le **renforcement de leur santé financière et de leur capacité de gestion** doit donc accompagner la mobilisation de financements de long terme, qui s'appuieront sur le principe des **3T** (taxes, tarifs, transferts).

A PROPOS DU PFE

Le Partenariat Français pour l'Eau, présidé par l'ancien député Jean Launay, est la plateforme de référence des acteurs français de l'eau publics et privés actifs à l'international. Ses 150 membres se répartissent en 6 collèges représentatifs du paysage de l'eau français : État et établissements publics, ONG, associations et fondations, collectivités territoriales et parlementaires, acteurs économiques, instituts de recherche de formation ainsi que des personnalités qualifiées. Il porte depuis 10 ans un plaidoyer au niveau international pour que l'eau constitue une priorité dans les politiques du développement durable et valorise les savoir-faire français.

<http://www.partenariat-francais-eau.fr>



ILS SONT MEMBRES DU PFE



Retrouvez notre kit pédagogique eau et climat sur notre site, rubrique « nos productions »